



## PRISME : entre une architecture incompréhensible et le déni de la DAP, l'inquiétude persiste

Lors du CSA SPIP en janvier dernier, l'administration a choisi de sa propre initiative, de présenter aux élu.es les plus récentes évolutions du développement de PRISME, et les annonces pour les prochains mois. Si au départ cette démarche pouvait générer un peu d'optimisme, compte tenu des demandes répétées de la CGT IP et du fiasco complet en 2024, le discours de la DAP comme les documents transmis ne sont guère rassurants. La douche froide est définitive au vu des diverses remontées des sites pilotes actuellement en formation avant la bascule du 31 03 25.

### ▪ **Etat des lieux de début 2025 : les « avancées » selon l'administration**

Si la CGT IP a remonté en temps réel et lors de la visite d'octobre 24 les erreurs et dysfonctionnements, parfois graves, relevés par les collègues du SPIP de Thionville, cobayes Prisme contre leur gré depuis près d'un an, pour l'administration tout serait réglé ! A l'appui, un tableau d'identification de ces erreurs qui en octobre comptait plus de 130 entrées : soit 130 problèmes d'ergonomie, ou dysfonctionnements, ou pannes remontées par le SPIP de Thionville ! SI du point de vue de la DAP, ce tableau devait prouver la bonne marche du logiciel, il n'a fait que conforter la CGT IP dans ses doutes :

- 106 entrées concernent les Services de l'Application des Peines (SAP)
- 19 concernent SPIP et SAP
- **35 seulement concernent uniquement les remontées en lien avec les SPIP seuls**, bien loin des 130 relevées en octobre ! **et sur ces 35 remontées propres au SPIP, seuls 6 apparaissent comme « traités »** ! Les autres sont « en cours d'analyse », ou « abandonnés », ou à « régler au moment du déploiement national » ... Soit dans plusieurs mois !

➤ **Ainsi au final seules 6 demandes ont traitées sur les 130 remontées en octobre 2024 !**

**L'accent a été mis sur la résolution des pbs coté SAP et on comprend aisément pourquoi lorsqu'on se souvient du rôle important que les SAP ont joué lors de l'abandon de l'expérimentation catastrophique en mai 2024 ! Malheureusement, la DAP préfère une fois de plus soigner les services judiciaires au détriment des SPIP, ce que la CGT IP n'accepte pas !**

### ▪ **Mars 2025 : nouveaux tests et formations avant le déploiement du 31 03 25**

Les difficultés qui apparaissaient dès janvier se confirment aujourd'hui par les nombreuses remontées des services des sites pilotes de la DISP Grand Est : au-delà des dysfonctionnements graves (on parle par exemple de données dûment enregistrées qui disparaissent définitivement !), PRISME reste un raté de conception : des modèles de rapport sans queue ni tête, sans trame LSC (!) Une ergonomie déjà datée, avec des gestes quotidiens qui prennent indéniablement plus de

temps à réaliser, des évolutions attendues qui ne seront pas effectués, des fonctionnalités de base encore à corriger (par exemple l'agenda).

➤ **Les « formations » en cours sont dispensées au sein d'un environnement test sans SAP en face et restent des coquilles vides** : les tâches restent superficielles et quand les personnels, notamment administratifs interrogent les formateurs sur les procédures en lien avec les SAP, c'est le bug total : " *cet aspect n'est pas encore finalisé, on ne peut pas vous dire, on verra avec la version 4.0, 5.0,...* ".

En pleine restriction budgétaire ce déploiement de moyens inutiles et inefficaces interroge.

➤ **L'applicatif reste non seulement en deçà des attentes, mais sera source d'erreurs de par sa configuration même :**

- Le journal, remplacé par l'onglet « mesures et interventions » reste une source d'embuche majeure pour les professionnel.les : l'entrée par jugement et le cumul d'actes sans liaison via une mesure principale ne répond pas à une logique juridique, ni à une logique de prise en charge de mesures ... à aucune logique d'ailleurs !

- La page d'accueil est inondée des alertes, et notifications de tout le service ... retrouver ses dossiers va être un plaisir et passer à côté d'un truc important probablement une habitude !

- Par contre pas de notifications prévues au dépôt des documents du côté SPIP ou SAP !

- La création de mesures sera plus longue, la lecture des pages moins intuitive, les clics plus nombreux encore !

- L'interfaçage avec les autres applicatifs métiers n'est pas prévu : Genesis ( il y a juste 82 000 écrous et donc 82 000 mesures à créer) - Mon suivi justice - Cassiopée !

- Mais le grand gagnant c'est TIG 360 qui lui sera bien installé ! Là encore la logique de la DAP nous échappe, sauf à y lire une propagande pour sauver l'ATIGIP dont les effets sur le TIG sont inexistantes, comme l'a pointé la Cour des Comptes.

**La liste est longue, trop longue et l'inertie de l'administration à réajuster le tir est une aberration.** Pour l'ensemble des collègues de Thionville qui subissent seuls, depuis des mois les carences de ce logiciel, pour l'ensemble des collègues qui ont participé aux groupes APPI, au CUR et qui ont tenté de contribuer à l'amélioration de PRISME en faisant des remontées circonstanciées, en faisant des propositions, c'est une aberration !

**Visiblement attendre en 2025 d'un logiciel développé depuis plus de deux ans, qu'il soit utile, fonctionnel, et fidèle aux procédures des professionnels, c'est encore trop demander !**

▪ **La DAP continue de faire l'autruche**

Avant le nouveau déploiement de mars 2025, l'administration doit présenter aux représentants des personnels un logiciel fonctionnel et débarrassé de ses dysfonctionnements les plus graves. Faute de quoi, à nouveau la CGT IP exigera le report de l'expérimentation ! Mais à l'approche de l'échéance, plus de son ni d'image et aucune amélioration en perspective ! ... Ce printemps 2025, à 2 semaines du déploiement l'administration reste dans une approche de déni vis-à-vis des difficultés de ce logiciel.

Les agent.es comme leurs représentants ne comprennent pas le fossé énorme entre les remontées du terrain et le néant des réponses des chargés de mission via les CUR, journées de formation, webinaires...

Un dernier exemple : sur la demande de conserver le code couleur de APPI (bandeaux gris- blancs et bleu), les formateurs ou concepteurs répondent que cela ne correspond pas à la charte graphique de l'Etat ! En est-on vraiment arrivé à une impasse telle que la MJ confonde l'usage d'un applicatif métier destinée à des professionnels soumis au secret professionnel avec un site grand public ?

***Rien n'est entendu et le constat est implacable : les problématiques de 2024 restent celles de 2025 ! Comme trop souvent, et cela a été soulevé dernièrement par la Cour des comptes, l'administration pénitentiaire s'avère incapable de produire une évaluation critique de ses propres « expérimentations ».***

**Le boulot des SPIP, c'est de prendre en charge des personnes, d'en assurer l'accompagnement, le suivi et de rendre compte de ce suivi à l'autorité mandante. Le travail de l'administration c'est de donner les moyens de le faire !**

**La CGT IP tient à rendre une nouvelle fois hommage aux personnels de l'antenne de Thionville qui depuis près d'un an maintenant, en plus de leur boulot, font aussi une partie du boulot de l'administration !**

**La CGT IP a également une pensée pour les collègues concernés par le nouveau déploiement de fin mars qui feront à leur tour les frais du peu de considération de l'administration à l'égard de ses personnels, de son impréparation et du déni dans lequel elle s'enferme depuis plus d'un an ! S'auto-congratuler n'a jamais suffi.**

**La CGT IP demande un moratoire sur l'extension à d'autres services expérimentateurs tant que les conditions nécessaires à une utilisation ne sont pas réunies. Le moins que l'administration leur doit, c'est de tenir compte de leurs remontées !**

Montreuil, le 18 Mars 2025